

Expulsé du Gabon après avoir purgé sa peine pour vol aggravé Il revient quelques mois après pour se venger

ANS

Libreville/Gabon

LE Camerounais Benoît Ona, 33 ans, ferait partie de ces personnes qui n'ont apparemment peur de rien. Notoirement connu des services judiciaires de la province du Woleu-Ntem, il se trouve à nouveau derrière les barreaux de la prison centrale d'Oyem, pour vol aggravé.

Il y a quelques mois, précisément en 2015, les autorités judiciaires décident de l'expulser vers son pays, le Cameroun, alors qu'il sort de prison. Cette mesure est d'ailleurs assortie d'une interdiction de séjour au Gabon. Dès cet instant, on pense ne plus entendre parler de lui. Erreur, car sieur Ona brave la justice en revenant, clandestinement, en terre gabonaise. But principal de ce retour: se venger de la dame à l'origine de son

incarcération.

Le 16 juillet dernier, aux environs de 9 heures, Benoît Ona, qui connaît bien les habitudes de la femme en question, une certaine Nadège, et qui sait pertinemment qu'à cette heure-là, elle est absente de chez elle, s'introduit dans la maison de cette dernière par une fenêtre restée ouverte. Il est, pour cela, accompagné d'un complice, actuellement en fuite. Les deux hommes prennent aussitôt la direction de la chambre à coucher, dans laquelle ils trouvent deux sacoches posées sur une table. Dans la première, se trouvent des cartes de crédit de différentes banques ainsi que les codes de celles-ci, appartenant aux clients de la femme. C'est que, faisant dans les prêts avec intérêts, Nadège garde par devers elle les cartes de ses débiteurs, afin de retirer l'argent directement à la source une fois les virements effectués. Dans le



Photo : ANS

Benoît Ona, ici à côté de son butin, a dit vouloir se venger de la femme à l'origine de son incarcération.

deuxième sac, une somme de trois millions de francs en liquide.

Mais dans la précipitation, les présumés voleurs s'emparent uniquement de la sacoche contenant les cartes bancaires, et oublient les trois millions en espèces ! Les malandrins se fondent ensuite dans la nature avec leur butin. Une heure plus tard, de retour chez elle, Nadège constate que l'un de ses sacs a disparu. Ses pensées se tournent directement vers Benoît Ona, qui lui aurait promis de revenir au Gabon pour se venger. Ses soupçons sont d'autant plus fondés que le voisinage témoigne avoir aperçu Ona et son complice rodant dans les parages. Craignant d'avoir des problèmes avec ses clients à la

suite de la disparition de leurs cartes, la femme se rend aussitôt à la Police judiciaire (PJ) où elle dépose plainte contre Benoît Ona. Le présumé voleur est alors interpellé le même jour, quelques heures plus tard, au niveau du carrefour Adjougou, alors qu'il s'appête à se servir en utilisant les cartes bancaires volées. Conduit au poste, le Camerounais reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Arguant que, depuis la prison où il était, il ruminait la vengeance et qu'il était revenu au Gabon pour punir celle qui lui avait fait passer plusieurs mois en taule. Une confession pour le moins invraisemblable qui a laissé le

parquet d'Oyem sans pitié envers le mis en cause, obligé dans ce cas de renouer avec le milieu carcéral à la suite du mandat de dépôt qui lui a été décerné pour vol aggravé et abus de confiance.

S'il y a lieu d'espérer que les juges auront la main suffisamment lourde lors du procès, pour les faits reprochés à Ona - son retour clandestin au Gabon aurait bien pu également avoir pour motivation de commettre un assassinat -, l'on peut aussi se demander pourquoi la plaignante, qui exerce pourtant une activité illégale, n'a pas été inquiétée par les magistrats du parquet d'Oyem.



Toujours à l'écoute

